

# SYDOMinfos

La lettre d'information du Syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers de l'Aveyron

juin 2017 n°7



## Édito

Le geste de tri devenu le quotidien de l'ensemble des Aveyronnais, a tendance au fil du temps à quelque peu s'éroder. Les raisons sont diverses et variées. On peut céder par force de l'habitude, désintérêt, évolution des consignes... Pour ce qui est de la force de l'habitude, il faut périodiquement se remettre en cause pour s'assurer de la pertinence de son geste de tri. Face à un emballage à la forme, à la couleur ou à la texture nouvelle, il est bon de s'interroger sur sa destination : poubelle noire ou poubelle jaune ? La réponse est très probablement contenue dans les guides de tri édités par les collectivités de proximité en charge de la collecte. Elle est de façon certaine disponible sur le mémotri en ligne situé sur la page d'accueil du site internet du SYDOM Aveyron :

[www.sydom-aveyron.com](http://www.sydom-aveyron.com)

Si malgré cette recherche, le doute subsiste celui-ci doit profiter au tri et l'emballage en cause doit donc être orienté vers le sac ou la poubelle jaune dédiée au tri. Si chacun d'entre nous se livre périodiquement à cet exercice de remise en cause de son geste de tri, nous parviendrons collectivement à améliorer les performances. Nous contribuerons ainsi à réduire la quantité de déchets à enfouir en centre de traitement. Non content d'apporter notre pierre à la protection de l'environnement, nous capterons ainsi plus de recettes auprès des éco-organismes qui soutiennent le geste de tri. Je compte sur votre mobilisation pour relever ce défi d'un tri toujours plus performant.

Patrice COURONNE  
Président du SYDOM Aveyron

## NOUVEAUTÉ TOP DEPART POUR LA FILIÈRE MOBILIER DANS L'AVEYRON : UNE NOUVELLE VIE POUR VOTRE MOBILIER USAGÉ



Après le verre, les emballages, les papiers, les appareils électriques ou le textile, c'est au tour des meubles de rentrer dans une filière de recyclage.

En Aveyron, le recyclage du mobilier usagé est désormais possible. Auparavant, sièges, canapés, matelas, sommiers, commodes, meubles de cuisine, de salle de bain ou encore mobilier de jardin des particuliers finissaient dans les encombrants pour être enfouis.

Aujourd'hui, quel que soit le matériau (bois, panneaux, rembourrés, métalliques, plastique), entiers ou démontés, tous ces meubles hors d'usage déposés dans votre déchèterie sont recyclés ou utilisés comme source d'énergie.

Cette nouvelle filière de collecte des vieux meubles n'est pas sans conséquence quand on sait qu'une famille de 4 personnes jette près de 100 kg de mobilier par an dont seulement 23 kg sont recyclés aujourd'hui. Porté par le SYDOM, ce contrat permet aux collectivités adhérentes, gestionnaires des déchèteries, d'augmenter cette part de recyclage et surtout engendre des économies de traitement car l'éco-organisme Eco-mobilier prend à sa charge la totalité de la filière.

A ce jour, 12 déchèteries en Aveyron disposent de cette benne : Aubin, Belmont-sur-Rance, Entraygues, Le Monastère, Millau, Montbazens, Naucelle, Rieupeyroux, Saint-Côme d'Olt, Salles-Curan, Salmiech et Villefranche-de-Rouergue. Toutefois, ce dispositif devrait être généralisé progressivement à l'ensemble des déchèteries en capacité d'accueillir ce type de benne.

N'oubliez pas que si votre mobilier est en bon état, vous avez la possibilité de le donner à des associations pour une réutilisation.

Quant aux professionnels, des services sur mesure sont à leur disposition pour le mobilier usagé dont ils souhaitent se défaire.

Pour en savoir plus :

> [www.valdelia.org](http://www.valdelia.org) (pour les professionnels)

> [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr) (pour les particuliers)



Lettre d'information éditée par le : SYDOM Aveyron, 3 place de la Mairie 12510 OLEMPES  
Directeur de la publication : Patrice COURONNE, Président du SYDOM Aveyron  
Rédaction : Communication SYDOM Aveyron - Conception : [www.ileduboucanier.com](http://www.ileduboucanier.com)  
Impression sur papier recyclé : BURLAT Impression - Distribution : La Poste  
Tirage : 145 000 exemplaires - N°ISSN : 2109-4454 - Dépôt légal : juin 2017  
Lettre d'information gratuite. Crédits photographiques : Eco-Emballages



# COUP DE PROJECTEUR SUR ... JE DOUTE SUR LES FL

**JE DOUTE  
DONC  
JE TRIE !**

**Si 87% des Français trient leurs emballages, seuls 44% le font de manière systématique.**

Au-delà de la cuisine qui est la pièce de référence où s'organise le plus souvent le tri, qu'en est-il dans les autres pièces de la maison ? A y regarder de plus près, il semblerait que dans la salle de bain, le tri des emballages laisse à désirer.

En Aveyron, nous observons qu'un flacon en plastique sur deux et un embal-

lage métallique sur trois atterrissent à tort dans le bac à ordures ménagères. Consignes de tri mal identifiées, état de propreté et de conservation de l'emballage, tous ces éléments vous incitaient jusqu'à maintenant à jeter vos emballages dans le bac à ordures ménagères afin d'éviter l'erreur de tri dans le sac jaune. Les consignes ayant évolué ces dernières années, il est temps d'en finir avec les mauvaises habitudes afin que le



## PAS DE DOUTE ! J'AI LE RÉFLEXE DU TRI POUR TOUS CE

**Emballages de produits d'entretien ménager**

**Emballages de produits d'hygiène**

**Emballages de produits**

**Emballages métalliques**

**Emballages en cartons**

**Tous les**

J'ai le réflexe de jeter avec les ordures ménagères les emballages suivants :

**À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES**



# ACONNAGES DONC JE LES TRIE



doute profite au tri. Même s'il est vrai que les erreurs de tri ont un coût pour votre collectivité en charge de la collecte, un tri en quantité rapportera toujours plus que ce que coûte le refus de tri. Rappelons que les vraies erreurs de tri qui impactent financièrement votre collectivité, ce sont les déchets d'équipements électriques électroniques (appareils électroménagers), le mobilier, les emballages en verre en quantité, les restes de repas, etc. qui arrivent dans

nos centres de tri.

**Aussi, n'hésitons plus !**

**Flacons en plastique de gel douche, de shampoing, de lessive liquide, bombes de mousse à raser, sprays déodorant/désodorisant en métal ou encore cartons de produits cosmétiques, tous sont à déposer dans votre sac/bac jaune.**

**Sales ou propres, cabossés ou non, je TRIE !**

Les emballages sont nécessaires pour protéger et transporter vos produits de consommation courante. Toutefois, il est possible de privilégier des emballages qui se recyclent ou favoriser un produit avec peu d'emballage. En achetant des produits pauvres en emballages, il est possible de réduire les déchets de 30 kg par personne et par an (source ADEME).

**Concrètement, pour limiter sa consommation d'emballages, vous pouvez utiliser des cabas pour faire vos courses ou encore opter pour des produits en vrac ou à la coupe.**

## S EMBALLAGES VIDES



its alimentaires

Films de suremballages en plastique étirable

s papiers

SAC, BAC OU COLONNE DE COULEUR JAUNE



SAC, BAC NOIR



### TRIONS LE VRAI DU FAUX



**Je ne rince pas mes emballages avant de les déposer dans mon sac/bac jaune ?**



**VRAI** Effectivement, il est inutile de rincer ses emballages. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il suffit simplement de bien les vider.



**Puis-je déposer les pots (yaourts, crème fraîche, etc.) et les barquettes en plastique (jambon sous vide, boîte à oeufs en plastique, frites, etc.) dans mon bac de tri ?**



**FAUX** En Aveyron, ces emballages en plastique ne sont aujourd'hui pas recyclables. Je dois donc les jeter dans mon sac à ordures ménagères. Seuls les emballages ayant la forme d'une bouteille, d'un bidon ou encore un flacon en plastique se recyclent.



**Le point vert signifie que l'emballage est recyclable ?**

**FAUX** Il signifie que l'entreprise qui a mis sur le marché cet emballage participe financièrement à la collecte sélective des emballages. Il ne signifie pas que l'emballage doit être déposé dans le sac de tri sélectif !



**Pour réduire les déchets, trier est suffisant ?**



**FAUX** Le tri est important. Toutefois, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Pour cela, il est nécessaire de consommer différemment en adoptant des gestes simples comme choisir des grands conditionnements, privilégier des produits durables ou encore cuisiner malin en accommodant ses restes de repas, évitant ainsi le gaspillage alimentaire.

# DÉCRYPTAGE POUR Y VOIR PLUS CLAIR DANS LA GESTION DES DÉCHETS EN AVEYRON : QUI FAIT QUOI ?



## QUI COLLECTE MES DÉCHETS ?

Ce sont **18 collectivités locales** qui ont en charge la collecte des déchets et la gestion de leurs déchèteries. Chaque collectivité adhère au Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM Aveyron). Lors des réunions du SYDOM, chacune est représentée au minimum par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

## QUI TRAITE MES DÉCHETS ?

Le SYDOM Aveyron intervient après la collecte et assure pour le compte des 18 collectivités adhérentes, le traitement des déchets ménagers de plus de 272 000 habitants.

**La compétence traitement du SYDOM Aveyron englobe les opérations de regroupement, transport et traitement des déchets via des équipements spécifiques :**

- centres de tri,
- plateforme de compostage,
- stations de transit,
- installation de stockage des déchets,
- bioréacteur.

## QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?



Une fois collectés, les déchets sont dirigés provisoirement vers des stations de transit. L'objectif de ces équipements de transfert est de regrouper dans des caissons ou semi-remorques, les déchets d'une zone géographique du territoire avant leur départ vers un site de traitement ou de valorisation : installation de stockage des déchets, bioréacteur ou encore centres de tri.

### VALORISATION MATIÈRE



#### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

sont triés sur trois centres de tri : centre de tri de Figeac, centre de tri de Bozouls et le centre de tri de Millau. **Pour être valorisé efficacement, chaque emballage est séparé mécaniquement puis manuellement** avant d'être envoyé vers une filière de valorisation qui lui donnera une nouvelle vie.



#### LES EMBALLAGES EN VERRE

de type bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre transitent par un centre de préparation puis sont transportés jusqu'à la verrerie d'Albi (81). **Le verre est transformé en calcin (petits morceaux de verre), puis fondu à 1 500° pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.**



### VALORISATION ORGANIQUE



#### LES DÉCHETS VERTS

du secteur de Millau sont acheminés jusqu'à la **plateforme de compostage** où ils sont **broyés, criblés puis transformés en compost**. Le compost obtenu est utilisé par les collectivités pour leurs serres municipales et par les agriculteurs en amendement pour les terres agricoles avoisinantes. Des solutions simples existent également pour les particuliers comme le paillage, le compostage individuel ou le lombricompostage.

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



#### 80 % DES DÉCHETS RÉSIDUELS

produits en Aveyron sont exportés dans le département du Tarn, à Labessière Candeil, pour y être traités. Le choix s'est porté sur le **bioréacteur de TRIFYL qui valorise le biogaz issu de la décomposition des déchets et le transforme dans des turbines en électricité, chaleur ou en biométhane carburant**

En 2016, **6 470 MWh** d'électricité ont été produits à partir des déchets ménagers résiduels des Aveyronnais soit, la consommation annuelle d'une commune de 630 habitants.



#### LES ERREURS DE TRI DU CENTRE DE TRI DE MILLAU

comportent des déchets à fort pouvoir calorifique qui présentent un intérêt pour les cimenteries. En effet, certains emballages en plastique n'étant pas recyclables à ce jour, peuvent être utilisés dans les fours de cimenterie en substitution des combustibles fossiles classiques (coke, fuel, etc.).

Cette solution de valorisation des erreurs de tri en combustible solide de récupération (CSR) permet ainsi au SYDOM d'éviter la mise en décharge et d'abaisser le montant de la dépense liée au traitement des erreurs de tri. **En 2016, grâce à cette solution, près de 49 000 euros ont ainsi été économisés.**

### ENFOUISSEMENT



#### 20 % DES DÉCHETS RÉSIDUELS

produits en Aveyron sont traités dans une installation de stockage des déchets située à Villefranche-de-Rouergue. Les déchets y sont alors compactés et enfouis dans des alvéoles étanches. Les jus issus de la décomposition des déchets sont captés puis traités. Quant au biogaz provenant de la dégradation des déchets, il est récupéré à l'aide de puits et dirigé vers une torchère pour être brûlé à une température de 900°.